

## Pierre Bédier : « 300 emplois valent la peine de s'engager pour les sauver »

**En investissant 10 M€ dans l'acquisition de terrains à Mantes-la-Jolie et Porcheville, le Conseil général a mis fin au projet de délocalisation de l'usine Dunlopillo dans le Nord. Il assure ainsi la pérennisation de l'entreprise dans le Mantois et sauve plus de 300 emplois directs.**

Vendredi 13 février 2015, à Mantes-la-Jolie, le protocole d'accord qui organise la réinstallation de l'entreprise Dunlopillo à Limay et Porcheville a été signé par toutes les parties prenantes. L'épilogue d'un dossier complexe, objet d'incertitudes depuis plusieurs mois.

Pierre Bédier, le Président du Conseil général, est venu lui-même valider l'engagement du Département : un investissement décisif de 10 M€ pour sauver plus de 300 emplois directs et contribuer à la modernisation et à la pérennisation de cet outil industriel historique du Mantois.

*«L'action du Conseil général, et plus particulièrement de son Président Pierre Bédier, a été déterminante. Il a tenu la promesse qu'il nous avait faite il y a un an. Nous lui sommes tous reconnaissants »*, tiennent à souligner en chœur les délégués syndicaux de la CGT Dunlopillo de Mantes-la-Jolie.

Au travers d'Yvelines Aménagement, mandaté pour trouver les montages économiques, et de l'EPFV (Etablissement public foncier des Yvelines), le Département va procéder à l'acquisition du site de Mantes-la-Jolie, où Dunlopillo est actuellement installé, et de l'usine Ros-Casares à Porcheville, l'un des deux sites où la filiale du groupe Cauval va déménager ses activités.

*« Nous sommes ravis d'avoir pu trouver une solution pour sauver Dunlopillo, se réjouit Pierre Bédier. Lutter pour maintenir l'emploi sur notre territoire, et notamment dans le Mantois, qui a souffert de la désindustrialisation, est une de nos priorités. 300 emplois valent la peine de s'engager pour les sauver. »*

---

### CONTACT PRESSE

Alexia Borrás

01 39 07 70 77

aborras@yvelines.fr

---



# Le Conseil général organise la réinstallation de Dunlopillo

- **Rappel historique**

**30 avril 2010** : Le groupe Cauval, qui gère les filiales Simmons, Treca, Pirelli, Trump et Dunlopillo, envisage de délocaliser son usine Dunlopillo de Mantes-la-Jolie à Saint-Amand-les-Eaux, dans le Nord.

Les syndicats alertent les pouvoirs publics (Etat, Conseil général, CAMY) qui se saisissent du dossier.

**Fin 2014** : Pierre Bédier annonce que le Département va investir 10 M€ pour racheter les terrains et aider l'usine Dunlopillo à sa réinstallation à Porcheville et Limay

**13 février 2015** : Signature du protocole d'accord à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie. Ce dernier organise la réinstallation de l'entreprise Dunlopillo à Limay et Porcheville.

- **L'action du Conseil général**

Le Département va procéder à l'acquisition de deux sites : celui de Mantes-la-Jolie, où Dunlopillo est actuellement installé, et celui de l'usine Ros-Casares à Porcheville, où la filiale du groupe Cauval va déménager ses activités.

Cet investissement décisif de 10 M€ sera réalisé à travers l'EPFV (Etablissement public foncier des Yvelines), qui se portera acquéreur des terrains.

*« 300 emplois valent la peine de s'engager pour les sauver, explique Pierre Bédier. Lutter pour maintenir l'emploi sur notre territoire, et notamment dans le Mantois, qui a souffert de la désindustrialisation, est une de nos priorités. »*

- **Un protocole signé par quatre partenaires**

Piloté par le Conseil général via l'EPFV, le dossier du transfert de l'entreprise de matelas regroupe le groupe Cauval, dont Dunlopillo est une des filiales, mais aussi l'investisseur Panafrance et la société ABCD.

Panafrance, qui pourrait bientôt être rejoint par la Caisse des Dépôts et Consignation, va s'engager financièrement en acquérant, directement ou via un crédit-bail, les sites de Porcheville et de Limay. Ils seront exploités par le groupe Cauval, futur locataire des sites construits via le financement de Panafrance.

La société ABCD va concevoir et réaliser les deux nouvelles usines « Clé en main » pour le compte de Panafrance en étroite relation avec Dunlopillo.

- **Des emplois maintenus**

Grâce au maintien de Dunlopillo dans les Yvelines, ce sont 318 emplois au total qui vont être pérennisés dans un bassin déjà largement touché par la désindustrialisation. Et autant de familles soulagées par la fin de cette menace de délocalisation et dont l'avenir s'éclaircit à nouveau.

*«L'action du Conseil général, et plus particulièrement de son Président Pierre Bédier, a été déterminante. Il a tenu la promesse qu'il nous avait faite il y a un an. Nous lui sommes tous reconnaissants »*, tient à souligner la CGT Dunlopillo de Mantes-la-Jolie.

- **Un outil industriel totalement modernisé**

La signature du protocole permet de constater formellement la volonté du groupe Cauval de développer son activité industrielle dans le bassin mantais, à Limay et Porcheville.

Dunlopillo s'engage ainsi dans un véritable projet industriel qui vise à moderniser et rationaliser toute la chaîne de production du groupe.

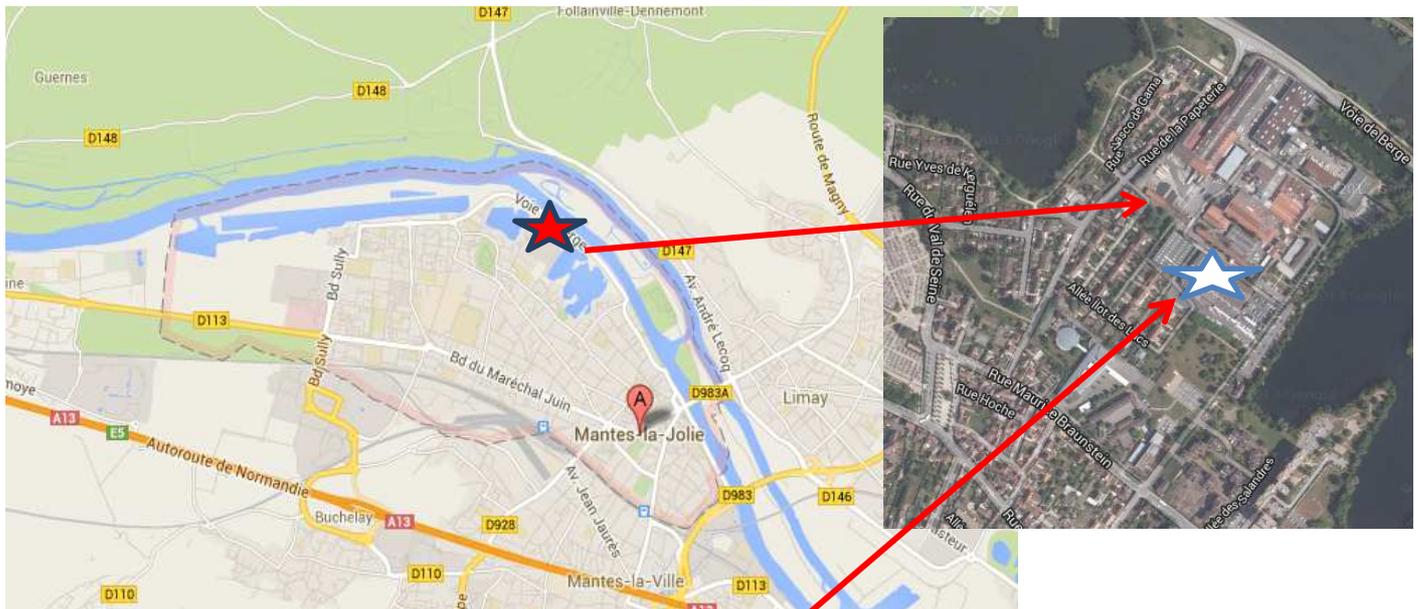
A Porcheville, le site fera l'objet d'importants travaux de restructuration afin d'accueillir la fabrication de sommiers traditionnels des contremarques, le stockage des produits finis (matelas et sommiers) ainsi qu'un parking pour le personnel.

A Limay, un bâtiment neuf de 3500 m<sup>2</sup> sera construit afin d'y transférer la production de mousse et de matelas mousse. Des bureaux y seront installés pour la direction opérationnelle de l'ensemble des marques du groupe (Simmons, Treca, Pirelli, Trump et Dunlopillo) ainsi que la direction opérationnelle de la division des matériaux (fabrication mousse), et un parking pour le personnel.

Dunlopillo s'est également engagé à fournir un effort soutenu pour le recyclage de matériaux à travers un système d'éco-conception (récupération des matelas usagés).

# PROJET DE REIMPLANTATION DE LA SOCIETE CAUVAL (Dunlopillo) SUR LES COMMUNES DE LIMAY ET PORCHEVILLE

## 1. Origine : Site Dunlopillo à Mantes la Jolie (Secteur Gassicourt)



## 2. Problématique :

1. Site SEVESO en zone urbanisée denses
2. Interdiction d'utilisation d'un bâtiment suite à incendie en août 2012
3. Optimisation de la filière pour rendre Pérenne le processus et les activités Cauval

### **Solution :**

- . Réimplantation et restructuration de la filière « Matelas » comprenant la fabrication des mousses et des matelas et création d'une plateforme logistique de distribution nationale
- . Pas de perte d'emploi pour le Mantois (Maintien et/ou requalification de 318 emplois)
- . Abandon du classement « SEVESO » et nouveau classement en ICPE (moins dangereux et moins contraignant)

### **Montage :**

- . Investisseur privé pour les deux sites :  
PANAFRANCE, investisseur principal  
CDC, co-investisseur
- . ABCD, agit en qualité de futur CPIste et de maître d'œuvre des deux sites (engagement de la structure sur coûts, délais et planning au travers d'un contrat de promotion immobilière).
- . Bail de location contracté par le groupement Dunlopillo, auprès de la société ABCD titulaire d'un CPI, pour une durée minimum de 12 ans
- . EPFY se rend acquéreur du foncier situé à Mantes la Jolie (12ha)
- . EPFY se rend acquéreur du foncier Porcheville (y compris emprises voie ferrée) dès signature du protocole (EPFY/CAYVAL/PANAFRANCE/ABCD) et revendra à l'investisseur après levées des conditions suspensives (procédure ICPE validé par enquête publique et Permis de construire purgé).

### **Délai :**

- . **Site PORCHEVILLE** : Objectif PC fin janvier/début février 2015 pour une livraison novembre 2015
- . **Site LIMAY** : Objectif PC fin janvier/début février 2015 pour une livraison avril 2016

**Site n°1**: Porcheville (ex locaux ROS CASARES situés rue Ozane)



Réhabilitation et adaptation du site existant pour futures activités.

1. Production de sommiers (TRECA, PIRELLI, DUNLOPILLO)
2. Stockage des produits finis avant transferts sur la France (matelas et sommiers)
3. Création d'une plateforme de distribution nationale

**Impacts**: 100 emplois réimplantés

Maintien de 84 emplois pour la production

Maintien de 16 emplois pour la logistique

**Site n°2**: LIMAY (Dans emprises foncières locaux actuels Dunlopillo)



Construction d'une extension d'environ 2800m<sup>2</sup> pour la production des mousses

1. Production de matelas mousse (Activités à risque classée ICPE – Nota : plus de site SEVESO) - Co
2. Création de parking pour le personnel (nota : Création de 80 places supplémentaires pour prise en compte de l'augmentation du nombre de personnel sur site Limay et Porcheville)
3. Création d'une plateforme de distribution nationale

**Impacts**: 218 emplois réimplantés

Maintien de 153 emplois pour la fabrication literie

Maintien de 65 emplois pour la fabrication des mousses et activités de transformation